

Double prix du blé—Loi

ceux qui déchargent les céréales, alors il nous faut trouver une garantie analogue pour ceux qui assument l'entière responsabilité de la production de céréales.

En principe, j'accepte l'idée d'un système de double prix pour les céréales. Mais ce n'est pas vraiment ce qui nous est proposé puisque les mesures envisagées ne portent pas sur tout le blé consommé au Canada. J'ajouterai que le système n'est pas valable, parce qu'il n'établit aucune relation avec le coût de production. Le bill à l'étude est une insulte pour l'agriculteur, car il ne lui garantit pas le paiement d'un intérêt convenable à partir du moment où il emprunte son argent. Si l'idée d'un système de double prix pour le blé est assurément bonne à nos yeux, la loi qui le régit devra présenter les caractéristiques dont j'ai parlé pour que nous-mêmes, ainsi que les agriculteurs et les céréaliculteurs dont le monde affamé a tant besoin, puissions l'accepter.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame l'Orateur, en tant que représentant d'une grande région de culture de blé de la Saskatchewan, je suis heureux de participer au débat. L'agriculture, qui est une des grandes industries du Canada, voit son importance augmenter par suite de la demande de produits alimentaires dans le monde actuel. Nous avons une population qui s'accroît continuellement, et la famine rôde dans le monde. J'ai lu dans l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui que, au Bangla Desh, on signale de 70,000 à 80,000 morts, causées par la faim, dans la région de Rangpur. L'article va jusqu'à dire que les chiffres le plus modérés avancés par les diplomates étrangers établissent à au moins un million le nombre de morts attribuable à la famine à la suite des inondations de cette année. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture considère que 32 pays, comprenant un population globale de 700 millions, sont menacés de famine cette année. C'est ce qui explique l'importance de la production vivrière.

La production dans la région des Prairies a diminué cette année. Au printemps, nous avons eu des inondations qui ont retardé les semences. Pendant l'été, il a fait extrêmement sec et nous avons connu une invasion de sauterelles que nous n'avons pu enrayer avec les produits chimiques que pouvaient se procurer les agriculteurs. On prévoit une autre invasion pour l'an prochain, ce qui réduira encore la production. A cause d'un automne pluvieux et d'un gel très précoce, les moissons ont diminué en quantité et en qualité. Il est donc très important que nous développiions notre industrie agricole.

Dans le discours du trône, on faisait état de nombre de projets de loi concernant l'agriculture qui nous seront proposés d'ici la fin de la présente session. Le bill C-19 dont nous traitons aujourd'hui en est un. Les rapports qui nous sont venus d'Edmonton au sujet de la réunion du Conseil des grains du Canada qui s'est tenue lundi nous permettent de croire qu'il y aura peut-être avant très longtemps des lois concernant la réduction du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. On dit que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé veut faire disparaître cette concession dont profitent les céréaliculteurs de l'Ouest. D'après ce que disent les journaux, il croit que le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau porte préjudice aux sociétés ferroviaires. Quand je vois le rapport, je me demande si le ministre connaît l'origine de ce tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. A l'origine, les tarifs n'étaient pas une concession aux céréaliculteurs

des Prairies; ils étaient l'aboutissement d'un accord ou d'un contrat entre le gouvernement du Canada et le CP.

M. Lang: Madame l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement? Je suis certain que nous voudrions tous débattre en temps et lieu de la question importante du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau et des avantages ainsi accordés aux provinces des Prairies, mais il me semble que ce sujet ne se rapporte pas tellement au projet de loi que nous examinons en ce moment. Je me demande si le député voudrait aider à renvoyer ce projet de loi au comité pour que nous puissions ainsi venir en aide aux agriculteurs des Prairies pour ensuite nous pencher sur le prochain bill aussitôt que possible.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Madame l'Orateur, il y a des meuneries aussi bien sur la côte ouest que sur la côte est et le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau touche les minoteries de la côte ouest. Je crois donc que cela a un certain rapport avec le projet de loi en question. Mais je garderai mes observations au strict minimum et je passerai ensuite au projet de loi.

● (1600)

J'aimerais signaler que le contrat liant le gouvernement du Canada et le CP accorde à cette entreprise, entre autres, le monopole du trafic ferroviaire au sud de Calgary, en Alberta. Le gouvernement a approuvé l'achat par le CP de la B. C. Southern Railway et de la Columbia Western System, y compris 270,000 acres de terre et une fonderie à Trail, C.-B., au prix de \$800,000. A l'aide de subventions, d'options et d'autres moyens, le CP a acquis quelque 3,350,000 acres de terre comprenant les droits miniers, de même qu'un gisement de charbon exploitable de six milles carrés près du Pas du Nid-de-Corbeau. Pour ce qui est du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce n'est pas une concession aux cultivateurs de l'Ouest; il s'agit d'un contrat passé entre le gouvernement du Canada et le CP.

De peur d'être accusé de m'éloigner du sujet, comme c'est déjà arrivé, madame l'Orateur, je reviens au bill C-19. Quelle est la portée du bill à l'étude? Il a trait à la fois au blé rouge de printemps et au blé durum consommé au Canada. D'après le bill, les minoteries du Canada versent \$3.25 le boisseau pour la classe n° 1 de blé rouge de printemps de l'Ouest canadien d'une teneur en protéine de 13.5 p. 100, à Thunder Bay. Si le prix mondial dépasse \$3.25 le boisseau, alors le Conseil du Trésor—autrement dit le gouvernement du Canada à l'aide de l'argent des contribuables—comble la différence entre \$3.25 et \$5.00. Si le prix mondial dépasse \$5.00 le boisseau, comme il l'a fait et continuera vraisemblablement de le faire dans un avenir prévisible, le producteur subventionne alors le consommateur d'un montant égal à l'excédent.

En somme, si le prix mondial du blé est près de \$6 le boisseau, comme c'est le cas aujourd'hui, le cultivateur verse au consommateur au Canada près de \$1 par boisseau, et à mesure que les prix montent, la subvention payée par le producteur augmente également. Quant au blé durum, le programme est semblable sauf que le prix de base est de \$5.75 et le Trésor paie la différence entre cette somme et le maximum de \$7.50 le boisseau. Là encore, si le prix du blé sur les marchés mondiaux dépasse \$7.50 le boisseau, le producteur se trouve à subventionner le consommateur de toute la somme en sus.